

# L'ABELLE.

PAR F. DELAUNY.  
N° 1151. — ORLÉANS.  
JEUDI, 7 JANVIER 1850.

A l'invitation d'un grand nombre de ses amis, Mr. Charles Gayarré prononcera un discours le 8 Janvier à la Cathédrale.

Mr. H. B. Cross, a été nommé par le Président, Registrar du Bureau des Terres pour ce District, en remplacement de M. Isaac T. Preston, démissionnaire.

## INTERIEUR.

Nlle. — Orlean, 7 Janvier.

### Dernières Nouvelles d'Europe.

Le brick *Jeanie*, arrivé à Charleston, venant de Rio Janeiro, a apporté des journaux de cette ville du 17 Novembre et de Londres du 15; le *Charleston Courier*, qui nous est parvenu hier, publie quelques extraits de ces journaux, mais nous n'y avons rien remarqué d'intéressant. Il paraît que les manufacturiers de soieries de Lyon et du Midi de la France se plaignent du peu de débouchés de leurs marchandises. On ne dit rien de l'état politique de la France.

Les journaux reçus par les mailles de Nord, arrivées hier, sont déjà 7 derniers; ils annoncent l'arrivée à New York de paquebot *Hudson*, cap. Champlin, venant de Londres. Ce navire a apporté des papiers du 14 au soir, mais selon les feuilles américaines il ne contenait aucune nouvelle intéressante. S'il faut en croire le *Massachusetts Chambers* de Paris, (cité par le *Times*), un corps de 2000 russes, cantonnés près de Vrazza, aurait été surpris et entièrement massacré par une bande de Turcs qu'on suppose appartenir à l'armée du pachá de Scutar. Athènes est libre; les Turcs ont enfin évacués, et les habitants Hellènes ont pu de nouveau planter leur drapeau sur les murs de l'Acropole.

Le *Evening Post* (N. Y.) du 17, annonce que la nouvelle impératrice du Brésil, qui est de la famille de Bonaparte, est arrivée à Rio Janeiro vers le 26 d'Octobre; de grandes réjouissances ont eu lieu et toutes les affaires étaient suspendues.

Le *American Beacon* (de Norfolk, Va.) du 18 dernier, publie des nouvelles de Buenos-Ayres du 10 Octobre et de Montevideo du 9; la plus grande tranquillité régnerait dans ces contrées, mais le commerce n'y avait pas encore repris son cours et la confiance n'était pas générale. Le gén. Rosas gagnait tous les jours en popularité et exerçait une grande influence dans les affaires de l'état. Le nouveau gouverneur de Buenos-Ayres, Villomont, jouissait aussi de l'estime publique et s'occupait de quelques améliorations importantes dans l'administration intérieure du pays.

Le comte Ney, fils du feu Maréchal de ce nom, et sa comtesse d'Orléans sont arrivés à Charleston le 22 Décembre, venant de Nord. On pense que ces nobles voyageurs viendront aussi visiter la Nouvelle-Orléans.

Un journal de Norfolk (Va.) annonce que M. Booth, capitaine d'un mérite distingué, qui, il y a deux ans, est venu retracer les applaissances sur nos deux théâtres, est atteint d'une affection mortelle; il est arrivé le 10 Décembre à Providence (R. I.) ayant fait la route de Boston à cette ville à pied. On ne dit pas ce qui a pu occasionner ce déplorable accident.

## EXTERIEUR.

Allemagne.

Leipzig, 10 Décembre.

Un courrier arrivé d'Allemagne apporte l'article suivant :

Augsbourg, 7 Novembre.

Les stipulations d'Audrinople relatives au traité du 6 Juillet et au protocole du 22 Mars, paraissent avoir excité quelques craintes dans les cours de France et d'Angleterre, et les avoir convaincues de la nécessité de régler aussitôt que possible et d'une manière conforme à leurs intérêts respectifs la question grecque, qui se trouve si compliquée par la longueur du temps et les événements. On dit que le ministre français demande que la frontière nord de la Grèce soit restreinte, mais, d'un autre côté, que le pays soit entièrement hors de la juridiction de la Porte. Le ministre français établit en principe, qu'il veut laisser au peuple grec son entière indépendance, avec un territoire moins grand que de lui laisser le pouvoir d'acquiescer une importance politique plus considérable, jouissant plus d'étendue à ses frontières, et qui, avec la suprématie de la Porte, serait la source de nouveaux troubles. En conséquence, un protocole aurait été rédigé dans ses principes, et après qu'il aura obtenu l'assentiment de l'empereur de Russie, il sera présenté à la Porte, à laquelle on fixera une époque pour faire sa réponse. Reste à savoir comment le gouvernement grec envisagera ce projet, et s'il ne tâche pas de mettre, la Russie de son côté, et d'obtenir qu'on le maintienne dans ses droits sur toutes les parties de l'ancienne Grèce, selon les vœux les plus ardents des Philhellènes.

## PORTUGAL.

Lisbonne, 21 Octobre.

Hier le nonce du pape s'est rendu au palais de Bemposta, où il a eu une entrevue avec don Miguel, auquel ce prélat a déclaré avoir reçu de Rome ses lettres de créances; mais que pour les présenter il attendait que l'envoyé de don Miguel près le St. Siège, M. le marquis de Lavradio, soit admis à féliciter le souverain pontife sur son avènement au pontificat; mais il répéta ici le même devoir auprès du roi Miguel.

On parle déjà, comme d'une chose certaine, du couronnement de don Miguel, lequel aura lieu, dit-on, célébré le même jour que ses noces. On ajoute que le mariage de l'impératrice est déjà arrêté, et qu'elle sera mariée le 15 courant avec le prince de Naples, âgé de 15 ans, et sœur de S. A. R. le duc de Berry, ainsi que de la future reine d'Espagne.

## ESPAGNE.

Madrid, 26 Octobre.

Nos politiques raisonnent à perte de vue sur les moyens qui peuvent avoir servi le roi de Naples à entreprendre le voyage de Madrid, et veulent trouver à ce voyage une cause politique, ce qui frappe tous les esprits, c'est la nécessité de grandir des mesures pour sortir de la situation difficile où ce pays se trouve placé sous le rapport financier, et l'on croit que le roi de Naples exposera à Ferdinand les avantages qu'il a à tirer de la reconnaissance de toutes les dettes contractées au nom de l'état pour assurer le crédit de son royaume. En attendant, on annonce déjà que don Miguel, à peine reconvenu par l'Espagne, s'est adressé à notre gouvernement pour en obtenir des secours d'argent, jusqu'à ce que la reconnaissance de son usurpation par les autres états lui permette de contracter un emprunt. On devine facilement la réponse qu'il a dû recevoir.

## PAYS-BAS.

Bruxelles, 8 Novembre.

La *Gazette des Pays-Bas* publie aujourd'hui dans les deux langues et dans sa partie officielle, un avis portant : « Recommandation aux personnes qui rapportent les objets volés au palais de S. A. R. le prince d'Orange, ou qui dérobent des renseignements suffisants pour en procurer le recouvrement, et qui en même temps font connaître à la justice d'une manière certaine les auteurs du vol. »

Cet avis, signé de M. le procureur-général, est motivé sur ce que toutes les perquisitions qui ont été faites jusqu'à présent tant dans l'intérieur du royaume qu'à l'étranger pour recouvrer les objets précieux dérobés la nuit du 25 au 26 Sept. dernier dans le palais de S. A. R. le prince d'Orange, ou pour découvrir les voleurs, n'ont point produit le résultat désiré.

Il paraît que l'adresse des états généraux en réponse au discours du trône a été présentée au roi en langue française, c'est du moins ce qu'on peut conclure du rapport fait à la deuxième chambre, d'où il conste que S. M. y a répondu en substance dans cet idiome : « Nobles et puissants seigneurs, je me réjouis de voir que mes sentiments sont, sous plusieurs rapports, en harmonie avec ceux des états généraux; et j'espère que pendant cette session, le commun accord, pour augmenter le bien-être général et pour le maintien de la loi fondamentale, acquerra de nouvelles forces. »

M. Fontan vient d'adresser de Hulsen (Hanovre) une pétition à la seconde chambre des états généraux, datée du 1er novembre. M. Fontan rappelle les circonstances qui l'ont amené à chercher un asile dans les Pays-Bas, se fiant sur l'art. 4 de la loi fondamentale; il récapitule toutes les garanties qu'il a offertes de sa soumission aux lois du pays, la justification qu'il a donnée de ses motifs d'existence.

Et cependant, dit-il en terminant, au mépris du texte pur de la loi, au mépris même des exigences secrètes que j'ai volontairement subies, j'ai été arrêté violemment de mon domicile, conduit en prison, jeté quatre heures après dans une voiture, et conduit de brigade en brigade à la frontière de Hanovre.

Vous parlerai de mes mauvais traitements que j'ai essayés en route, des notes de fer dont le procureur du roi de Nimegueux a jugé à propos d'orner mes mains? Me plaindrai-je à vous du goétier de Zuthphen qui, après m'avoir entièrement fait déshabiller devant lui, a ouvert les lettres qu'il avait saisies sur moi, lettres de famille et d'amitié, et les a lues en ma présence d'un bout à l'autre. Non, nobles et puissants seigneurs, cette tyrannie subalterne ne mérite pas d'occuper votre auguste attention; il est une tyrannie plus élevée qu'il vous faut traduire à votre barre, qu'il vous faut contraindre de répondre de ses actes: l'immense question de la responsabilité ministérielle, est la qui vous sollicite de la résoudre; peuple, et moi vous en saluez gré, car tous les deux y gagneront.

« Députés des provinces septentrionales, députés des provinces méridionales, je vous adjure en commun; me caserai je la guerre; car vous êtes hommes comme moi; comme moi, l'injustice vous attriste, vous laisse; comme moi, si des circonstances fatales venaient l'un de vous bien aimé, vous défendriez votre droit d'asile avec l'énergie que je mets à défendre le mien. Ignorez les ressources constitutionnelles qui sont à votre disposition pour réparer le mal que j'en ai fait; je m'adresse à vous adresser ma respectueuse réclamation. Le reste vous regarde; portez-vous de confiance au pied du trône; faites appel du despotisme d'un ministre à la sagesse du monarque; vous aurez rempli votre devoir, tout aussi, et abstr. — Adviens que pourra ! » (Journ. du Com.)

## FEUILLETON.

Deux voleurs étaient, au milieu de la nuit, dans la meilleure disposition du monde. Ils allaient forcer une boutique sur le quai des Lunettes, à Paris, lorsqu'une bonne vieille locataire, rentrant, leur dit: «Que faites-vous là, Messieurs? — Ce n'est rien, ma brave femme, nous sommes des voleurs, mais puisque vous voilà, nous partons...» Et les voleurs de faire, et la bonne vieille de rentrer toute

trembante dans sa chambre à coucher, criant: *A la garde!*

La Cour d'assises a vu figurer sur ses bancs un accoté dont l'histoire est aussi bizarre que courte: c'est le nommé Lucas, domestique. Il lui prit un beau jour fantaisie de devenir maître et de se donner de grands airs; il ne lui manquait que l'argent; mais avec de l'audace, en y joignant quelque peu de friponnerie, il y réussit. Il se fit en effet aller loin: il avait eu plusieurs appartements avec écuries et jardins, jusqu'en 9 Mai, il fut arrêté au milieu de sa plus belle opération. Depuis il avait loué un appartement superbe pour M. le marquis de Larnaud, dont il se disait le valet de chambre, et qui devait arriver sous peu; il avait signé une promesse d'engagement il était signé une promesse que le bail ne serait définitif qu'après l'arrivée du marquis, et il avait reçu l'approbation de l'évêque de Versailles, ami de son maître. Lucas recommandait surtout, pour inspiérer de la confiance, qu'on allât prendre des renseignements chez le comte de Rambuteau, membre de la chambre des députés, autre ami de son maître. Le prix de son logement était modeste: au de 950 fr. par mois; l'équipage était tout moyennant 400 fr. aussi par mois. Pleyel avait fourni son meilleur piano pour une chargeante personne dont Lucas disait, avec un sourire significatif, que son maître prenait soin. Bref, il ne manquait plus que le maître: il ne vint pas, et Lucas disparut après avoir été hébergé pendant plusieurs semaines. La justice intervint, et par suite une double accusation de faux et de vagabondage pesait sur le malheureux Lucas. Mais les efforts de M. Talabot ont fait écarter la plus grave de toutes les questions, et Lucas, déclaré vagabond, ira pendant six mois espier ses fautes dans une prison.

## MARINE.

- PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
- Expéditions.
- Brick William, Keating, Charleston, Lt. Gale.
  - Brick Sapho, Gorham, Liverpool.
  - R. D. Shepherd & Co.
  - Brick Louisiana, Hamilton, Providence, Capt. G. M. Maria Baker, Pensacole, Capitaine.
  - Goel Splendid, Day, Pensacole, Capitaine.
- Arrivées.
- Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la passe du S. O., ayant mis en mer les navires Bolivar et Casanova. — Il a amené en dega de la barre du S. O. le nav. français la Melanie, et dans le port, les bricks Cazeneuve et Active, et les goel. Monk, Lafayette et Pizarro. — Il n'y avait rien en vue de la Tour, le 5 à 4 p. m.
  - Goel Monk, Narique, Tampico, avec des soppes.
  - Goel Pizarro, Shannon, de Appalachicola.
  - Brick Active, Hubbard, de la Martinique, avec 24500, 2 grosses de bouteilles au capitaine et un chargement de barriques vin.
  - Goel Lafayette, thgowt, Havane, avec 164 sacs café à N. Merritt, et des fruits au capitaine — 4 passagers.
  - Brick Cazeneuve, Hinkeman, Boston, avec un chargement.
  - Une goel. de la Côte, avec 40 bts sucre, 40 bis mélasse à J. Le Carpentier.
  - Bateau à vapeur Hunter, Blanchard, de la Rivière Rouge, avec 60 balles coton à Péroux, Bivardo & Co., et divers à ordre.
- Entrées.
- Goel Trailer, Burrows, de Magnolia.
  - Brick Bourne, Agry, de Boston.
  - Navigateur paquebot Kentucky, Radibone, de N. York.
  - Goel Packet, Bourne, de St. Marks, avec du coton.
  - Goel May Flower, Ostridge, de Newburyport, avec des produits.
  - Goel Fame, Sayward, de la Havane, avec des fruits au capitaine.
- En Rivière.
- Brick Elizabeth Wood, Newbedford, avec de l'huile etc.
  - Brick Criterion, Parker, Rumkey, sur lest.
  - Brick Jasper, Rich, Havane, avec 134 sacs café à S. Caculard.
  - Brick Belvidere, Yose, Havane, sur lest.
  - Brick Osbide, Knight, New-York, avec un chargement.
  - Brick America, Gladning, Bristol, (R. I.) avec des produits.
  - Brick Georg, en 66 jours de Genoa, sur lest.

MEMORANDA.

Expédition à Charleston par ce port le 22. Dé. brick Gold-Hunter, Cortes.

Partis de Liverpool pour ce port, le 12 Nov. navire Garland, Wright; le 15, le Magnet, Abbot. En chargement pour ce port, à Liverpool, l'Atlantic, Donald; le Home, Mitchell.

Resté à Deal, 11 Novembre, le James Grant, M'Kenzie, expédié pour la Nlle. Orléans.

Arrivé à Cowes, le 13 Nov. le Hereford, Longcope, parti d'ici.

Les bricks Active, Hubbard, et Orion, Houl. devaient partir de la Martinique pour ce port vers la première quinzaine de Décembre.

Arrivé à Charleston, le 20 Dé. brick Atlas, Gurb.

LES sous-signés ayant contracté une société sous la raison de PLEASANTS & Purocher, offrent leurs services au public pour les affaires de courtage.

J. P. PLEASANTS,  
C. L. DUROCHER.  
N° 22 rue du Camp.

SALLE DE BAL.  
Encoignure des rues d'Orléans & Bourbon.  
Vendredi 8 Janvier,  
En célébration de cette glorieuse journée,  
Grand Bal paré.  
Prix d'entrée — une piastre.  
Samedi 9, il y aura Bal paré et masqué.  
Les dames ne seront admises qu'avec un billet personnel. 28 déc.

SALLE ST. PHILIPPE.  
Samedi 9 Janvier.  
Grand Bal Paré  
& Masqué.  
Prix d'entrée — Une piastre.

MELASSE.—L'on a besoin de 5 à 6000 barils de cet article,endus en ville. S'adresser rue Royale, No. 118. 4 Jan.

## THEATRE D'ORLÉANS.

Jeu 7 Janvier.  
**SOLIMAN II,**  
ou  
**LES TROIS SULTANES.**  
Comédie en trois actes, par Favard, ornée de tout son spectacle.

S. O. —  
**UNE FOLIE.**  
Opéra en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul.

Vendredi 8,  
(Anniversaire du 8 Janvier 1815)  
**ROBIN DES BOIS,**  
ou  
**DR. FRENCHUT.**  
Opéra en 3 actes, chef d'œuvre de musique de Weber.

Suit de  
**LA NUIT AUX AVENTURES.**  
Ballot pantomime en deux actes, mis en scène par Mr. Benoni.  
En attendant—*Jovial en prison*, vaudeville nouveau. *Les trois Quartiers*, comédie nouvelle. *Marino Faliéro*, tragédie nouvelle de Casimir de Lavigne—M. Aristippe jouera le rôle de Marino Faliéro.

**SALLE D'ORLÉANS.**  
**AVIS.**—Le premier Bal masqué aura lieu Samedi prochain, 9 Janvier; aucune dame n'y sera admise si elle n'est pourvue d'un billet d'invitation de la part du sousigné; une liste de souscriptions est ouverte pour les cavaliers qui désireront y souscrire. Le prix d'entrée se paye par bil. Les dames qui n'auraient point reçu de billet d'invitation, faute de connaître leur demeure, auront la bonté de les faire demander chez Mr. J. Davis.  
Note.—Les bals masqués continueront tous les Samedis. 5 Janv.—4

**R. BERTUS.**

Vente par le Marshal.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente le Samedi 6 Février prochain, à midi, au Café Hewlett, à l'encignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison, No. 9, située dans la rue la pour suite de M. F. Burthe.

7 Jan  
L. DAUNOY, Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente, le Jeudi 21 Janvier 1850, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé rue des Marais, entre Urouline et St. Philippe, mesurant trente quatre pieds de face sur 115 de profondeur; saisi à la poursuite de F. Girod.

22 Déc.  
Ls. DAUNOY Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente, le Lundi 17 Janvier 1850, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et de Chartres.—Un certain Lot de Terre, situé au Bourbon St. Marie, rue de la Poste, entre les rues Girod et St. Marie; mesurant 30 pieds de face sur la rue de Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. l., et d'un autre par celle de B. Callhorne, h. de c. l. et Saisi à la poursuite de Dem.-me Young.

17 déc.  
L. AUBIN — Marshal.

Le sousigné reçoit par le na vire Zilia de Bordeaux, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés.

- Vin de Médoc de 1849;
- Vin de Montferand de 1825;
- Vin de Ire Côte, 1827;
- Vin de Sauterne très vieux, en tierçons.

4 Jan.  
**FORESTIER.**

**AVENDRE.**—Une negresse âgée de 35 ans, créole du pays, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant âgé de 3 ans et demi. S'adresser à MM. Gualliz et Fournier.

Si elle n'est plus vendue le 10 Janvier 1850, elle sera adjugée le jour la aux enchères, par M. Daubigny, au comptant, 20 déc.

**BATAILLON D'ARTILLERIE, Ordre de service.**  
Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes Vendredi prochain, 8 Janvier 1850; l'appel se fera au lieu ordinaire de rassemblement, à 8 heures précises du matin.  
Armement et équipement complets.

Par ordre, **CORREN,**  
sergent-major

**WHISKY.**—60 barils de Whiskey, à vendre par 5 déc.

**G. & A. LEGENDRE.**

**AVENDRE.**  
Dernièrement arrivé de Londres et de Paris. **PIANOS-FORTE**  
Royalement entre les rues Dumaine et St. Philippe, à l'honneur d'informer les amateurs de bons pianos-forte, qu'elle vient d'en recevoir un bel assortiment des fabriques de  
*The Tomkins of London*, et de  
*Jce. Pleyel et Co. de Paris.*  
Ces deux Tomkins sont des instruments d'exception, et ont été reconnus par les experts de la Cour de Cité, et par les sous-signés, pour être de la plus grande bonté pour ce climat etc.

Quant à ceux de Mrs. Jce. Pleyel & Co. de Paris, ils ont été reconnus par les sous-signés, pour être de la plus grande bonté, et de la plus grande supériorité; et valent à ces fabriciens la médaille d'or en 1827; à l'Exposition des produits d'industrie à Paris sur trois cents pianos de quatre vingt cinquante; et que depuis, par de nouvelles améliorations qu'ils ont encore apportées à leurs instruments, le Roi de France et Mr. le Duc d'Orléans leur ont accordé le brevet de laus. S'adresser pour le complément.

Les personnes qui désirent voir ces Pianos peuvent se présenter à cet effet chez madame Labat à un logement indiqué ci-dessus.

M. lme Labat recevra aussi les commandes qui pourraient être faites pour faire venir des pianos de différents formes, des deux manufactures mentionnées ci-dessus, et les fera exécuter à l'entière satisfaction des demandeurs.

26 déc.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. THEODORE BAUDOU.  
Il sera vendu Jeudi 7 Janvier, à 4 heures, vis-à-vis la rue Jefferson, sur la Levée, articles suivants, avec droit au drawback, 431 potoches Huile d'Olive, 800 cordes Ail, 100 tonneaux Sel blanc. 7 Janvier

PAR J. T. BAUDOU.  
Il sera vendu, à son magasin d'encan à son magasin, Mercredi le 13 courant.  
10 balles ouvré de Russie, 20 balles de coton, fort pour chemises à 1/2 grecs, vaillant presque la Russie, 20 balles Coutil fin de première qualité. Conditions, 4 et 6 mois de crédit. 6 Jan

## Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.  
Mercredi 6 Janvier, à 11 heures du matin, à son magasin de J. Le Carpentier, 16 douz. chaises 17 barils russé de la Nlle-Angleterre, 9 pipes à de vin d'Amerique, 10 pipes cognac.

Mercredi 6 Janv. par F. A. Guillothe, au faubourg Lacourse, une cavallade composée de 12 superbes mules ou muets de choix, venant de Rio Grande (Mexique).—Conditions: 4 mois de terme pour toute somme mallessus de coût plus 100, en billets endossés à satisfaction, et pour toute somme ne dépassant pas cent piastres comptant.

Mercredi 6 Janvier, à midi, par Isaac L. M' Coy, à la Bourse, tout un lot de terrain, No. 14 situé au faubourg Lafayette. Conditions, 6, 1 et 12 mois.

Jeudi 7 Janvier, par J. Le Carpentier, à 4 heures de l'après-midi, aux magasins de Messrs. Gordon, Prichard & Co; une des Hepparts, entre St. Louis et Toulouse, 200 balles Tabac de Cuba. Les conditions seront annoncées à la vente.

Samedi 9 du courant, par T. Mosley à la Bourse Hewlett, à midi précis, une famille d' esclaves, savoir: une femme avec 3 enfants esclaves, elle est cuisinière et garantie des vices et maladies prévus par la loi, âgée de 29 ans; les enfants ont 11 ans, 9 ans et 11 mois, payables à 4 et 6 mois de terme.

Samedi, 9 Janvier, à la Bourse, à midi précis, une negresse créole, âgée de 20 ans, avec un enfant de 5 mois. Elle est cuisinière, blanchisseuse et de plus couturière, garantie des vices et défauts prévus par la loi.—Conditions: un tiers comptant, et deux tiers à 6 mois.

Mercredi 12 Janvier, par J. Le Carpentier, à midi précis, un café Hewlett, un jeune negre d'environ 15 à 14 ans Conditions au moment de la vente.

Mardi 12 Janvier, au magasin d'encan de T. Mosley à 10 heures, une quantité d'habillements faits, savoir: chemises de flanelle, habits à matelote, pantalons, vestes, chapeaux, couvertures, bonnets, draps en pièces, etc.

**Par le Sheriff d'Orléans.**  
Vendredi 11 Janvier, à la Bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'Office de Félix de Armas. Saisis.

**Par le Register des Testaments.**  
Samedi 9 Janvier, au bureau du gr. Sec. de la Cour de District, à 4 heures de l'après-midi, les livres de loix composant la bibliothèque de feu John W. Smith.

Lundi 12 Janvier, à la Bourse, tous les biens dépendant de la succession W. C. Withers.

Mercredi 15 Janvier, pour le compte de succession W. C. Withers, et au domicile le défunt, faubourg Delor, le riche ameublement d'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

**Par le Sheriff d'Orléans.**  
Vendredi 11 Janvier, à la Bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Delor, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'Office de Félix de Armas. Saisis.

**Par le Register des Testaments.**  
Samedi 9 Janvier, au bureau du gr. Sec. de la Cour de District, à 4 heures de l'après-midi, les livres de loix composant la bibliothèque de feu John W. Smith.

Lundi 12 Janvier, à la Bourse, tous les biens dépendant de la succession W. C. Withers.

Mercredi 15 Janvier, pour le compte de succession W. C. Withers, et au domicile le défunt, faubourg Delor, le riche ameublement d'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

**SAMEDI 9 !!!**  
Aurá lieu le Tirage de la LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATAION-ROUGE.

Première Classe pour l'année 1850.  
Le Tirage sera lieu positivement le Samedi 9 Janvier à 5 heures du soir.

**PROSPECTUS.**

1 Lot de	\$8000 est	\$8000
1 " " "	3000 " "	3 000
1 " " "	2000 " "	2 000
1 " " "	1600 " "	1 600
1 " " "	1200 " "	1 200
6 " " "	1012 " "	6 072
6 " " "	800 " "	4 800
6 " " "	300 " "	1 800
6 " " "	100 " "	600
6 " " "	30 " "	180
6 " " "	10 " "	60
6 " " "	3 " "	18
6 " " "	1 " "	6

Entiers 84.—Demi \$2.—Quarts \$1.—Livrets de 6 centils et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.  
Rue Bienville, N° 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres.  
30 déc.

**J. TIGNAUD.**

**VENTES PAR LE MARSHAL.**  
Saml. Panton vs. J. P. Rodrigue, & Co.  
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposai en vente, le Jeudi 7 Janvier 1850, au Prichard, à 4 heures, 2 balles de tabac Espagnol &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

31 déc  
L. DAUNOY, Marshal.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
Frangois Grimes, h. de c. l. vs. Bonar V. Marter.  
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Jeudi 4 Février prochain, au Café d'Hewlett, à midi—Un certain lot de TERRE mesurant 60 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, situé entre les rues Girod et Julie, face à la rue de Cirque, second terrain à partir de la rue Julie, ainsi que l'affaire ci-dessus.

6 Janv.  
L. DAUNOY—Marshal.

**Vente par le Marshall.**  
Le meier, les Aldermen, &c. vs. la veuve Scouzeaux; les meiers contre la meier: les mêmes contre la même.

**EN** vertu de trois ordres de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Prival, juge conseiller, j'exposai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1850, à midi, à la Bourse d'Hewlett—Un lot de Terre avec les bâtures qui s'y trouvent, situées dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par Mr. Loze, et de l'autre par Mr. G. Marmiche—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 6 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

30 déc.  
L. DAUNOY—marshal.